

LE REGROUPEMENT D'ADAPTATION :

Fonctionnement du Regroupement d'Adaptation (ASH) :

Un poste de maître E, titulaire du CAPA-SH (Certificat d'Aptitude Professionnelle pour les Aides Spécialisées, les enseignements Adaptés, et la Scolarisation des élèves en situation de Handicap) fonctionne sur les deux sites de l'école.

Depuis la rentrée 2007, un travail de mutualisation de l'ASH a élargi les interventions du maître E aux deux écoles de l'Institut. La présence sur chaque école est décidée en fonction de leurs besoins, suite aux évaluations harmonisées de début d'année. Elle est ensuite réévaluée périodiquement au cours de l'année. Accueillant tous les enfants, les écoles doivent permettre à chacun de tirer profit de sa scolarité.

- La priorité est donnée au cycle 2
 - Le maître E n'intervient qu'à la demande de l'enseignant qui a en charge l'enfant.
 - Les actions du maître E sont complémentaires de celles mises en place par la maître de la classe et dans le cycle (pédagogique différenciée). De plus, elles s'effectuent en collaboration avec les enseignants.
 - L'aide spécialisée n'intervient que lorsque des réponses se sont avérées insuffisantes dans la classe et s'adresse aux élèves « qui manifestent des difficultés avérées à comprendre et à apprendre, alors même que leurs capacités de travail mental sont satisfaisantes ».
- Le maître E « met en place pour ces élèves des actions qui visent à la maîtrise des méthodes et des techniques de travail, à la stabilisation des acquisitions et à leur transférabilité, à la prise de conscience des manières de faire qui conduisent à la réussite ».

➤ Le maître E a donc un rôle de remédiation mais aussi de prévention.

- Les modalités d'intervention varient selon les besoins :
 - Prise en charge en petits groupes : de 3 à 5 élèves lors des séances de 45 minutes sur des périodes définies;
 - Co-intervention dans la classe : observation, aide et suivi des élèves dans la classe ; participation à des ateliers spécifiques.

La collaboration qui doit s'établir entre les enseignants et les intervenants spécialisés renforce la qualité de l'observation et du suivi des élèves. Elle favorise le perfectionnement et l'ajustement des techniques, la pertinence de l'interprétation des faits ainsi que la

conception d'actions pédagogiques et éducatives adaptées aux individus et aux groupes. Cette collaboration entraîne des modifications des attitudes individuelles et collectives devant les difficultés des élèves, ainsi qu'une meilleure compréhension de leur situation [...]

Le travail spécifique du maître E ne peut être profitable à l'élève suivi que dans le cadre d'une coopération dans l'équipe et avec les familles, d'une concertation régulière et productive, d'une réelle volonté de lutter contre l'échec scolaire et d'une conception évolutive du développement des capacités de tous les enfants.

La prise en charge en adaptation ne constitue ni l'unique réponse, ni la solution universelle ou miraculeuse, aux difficultés multiformes et multi-causales des élèves.

L'intervention d'un maître E dans une école constitue un dispositif-ressource complémentaire pour connaître les possibilités des équipes pédagogiques de mettre en œuvre une différenciation des réponses pédagogiques adaptée à la variété des besoins des élèves.

PREVENTION :

Ensemble de démarches visant à éviter l'apparition d'une difficulté, son installation ou son amplification.

Elle se fonde sur l'OBSERVATION dans des contextes différents :

- En classe, au moment des activités collectives : élèves face à des tâches scolaires dans un fonctionnement normal de classe.
- Dans ou hors classe, en petits groupes (ateliers) animés par le maître spécialisé : création des conditions propres à susciter la mise en œuvre des comportements souhaités.
- Lors d'évaluations collectives avec des stratégies ciblées et pertinentes choisies avec l'enseignant qui est associé à la passation et à l'analyse des résultats.
- Lors de l'analyse des évaluations
- Lors d'une étude approfondie, indispensable pour certains enfants : bilans personnalisés avec éventuellement les compétences de plusieurs partenaires, médicaux ou para-médicaux.

Les objectifs sur lesquels l'équipe éducative doit se mobiliser, sont circonscrits grâce à l'observation, l'évaluation initiale, des bilans.

Le maître E doit concourir à la recherche d'un ajustement des conditions de l'apprentissage en classe.

La collaboration avec l'enseignant renforce la qualité de l'observation, le repérage précoce des difficultés et le suivi des élèves.

REMIATION :

Elaboration des projets pédagogiques personnalisés avec les enseignants : mise en œuvre des réponses adaptées dans la classe ou hors de la classe.

Pour réduire les difficultés analysées, les démarches doivent :

- Localiser les obstacles à la réussite y associer l'élève autant que possible) : projets individuels.
- Etablir avec l'élève, les objectifs sur lesquels il peut se mobiliser.
- Proposer des situations, des activités, des supports, des échéances et des modalités d'évaluation, pour atteindre ces objectifs.
- Evaluer le projet, réajuster régulièrement, en fonction de l'évolution

L'aide spécialisée doit :

- Etre adaptée à chaque élève, même si elle est dispensée dans un petit groupe.
- Mobilier des stratégies, des méthodes, un savoir-faire, voire des outils particuliers, propres aux maîtres spécialisés.
- Constituer une remédiation spécifique aux difficultés circonscrites, en complément à l'action du maître.
- Prendre en compte et s'appuyer sur l'analyse des succès et des réussites pour revaloriser les élèves et contribuer à leur motivation face aux efforts à fournir.

Les objectifs :

- Favoriser la conquête d'acquisitions qui n'ont pu être faites dans les activités ordinaires d'enseignement.
- Reconstruire des représentations, des connaissances...
- Maîtriser des méthodes et des techniques de travail.
- Stabiliser des acquisitions
- Transférer ces acquisitions
- Prendre conscience des manières de faire qui conduisent à la réussite.